

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 104 (2006)

**Artikel:** A la mémoire du Major Davel  
**Autor:** Lovis, Béatrice / Lehmann, Prisca  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-836110>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# A la mémoire du Major Davel

Béatrice Lovis et Prisca Lehmann

L'étude effectuée sur le monument au Major Davel<sup>1</sup>, placé actuellement contre la paroi occidentale du bras nord du transept, révèle de façon exemplaire la complexité de l'élaboration d'une œuvre de ce type, aussi simple soit-elle. Sa sobriété contraste en effet avec les innombrables méandres administratifs par lesquels dut passer le projet de cette plaque commémorative avant de voir le jour en 1839. La difficulté de concrétiser la volonté de son commanditaire, Frédéric-César Laharpe<sup>2</sup>, tient essentiellement à la grande charge symbolique et politique de ce monument. L'enjeu était de taille : il s'agissait par le biais de cette plaque de réhabiliter avec éclat le Major Davel, ce célèbre « rebelle » dont la mémoire avait été proscrite depuis 1723 par les autorités vaudoises et bernoises (fig. 130).

## Le personnage commémoré : le Major Davel

Nous souhaitons rappeler brièvement l'importance politique du personnage commémoré ainsi que celle du commanditaire de la plaque, avant de passer aux détails relatifs à son exécution. Jean-Daniel-Abram Davel<sup>3</sup>, fils de pasteur, est né à Morrens en 1670. Il se lance dans la carrière des armes seize ans plus tard. Il sert successivement comme officier au Piémont, en Hollande et en France. De retour dans sa patrie, il s'engage dans les troupes bernoises et participe en 1712 à la deuxième guerre de Villmergen qui tourne à l'avantage des protestants et marque la fin des troubles religieux qui secouaient la Suisse. Davel, qui avait gagné la confiance des Bernois, est alors promu au grade de major de l'un des quatre départements militaires du Pays de Vaud et s'établit à Cully. Cependant l'idée de libérer sa patrie de la domination bernoise germe peu à peu dans son esprit.



Fig. 130. Le monument Davel à son emplacement d'origine. Etat vers 1950.

En mars 1723, il marche sur Lausanne avec une armée de six cents hommes et fait part aux membres du Conseil de la Ville de sa volonté de libérer le Pays de Vaud. Mais le Conseil prend peur : il prévient aussitôt Berne et fait emprisonner Davel. Après avoir été soumis à la torture, le Major est condamné à être décapité. Son exécution a lieu à Vidy, le 24 avril 1723. Symboliquement, le gouvernement bernois fait frapper à cette occasion une médaille en or de dix louis représentant d'un côté les armes de Berne, et de l'autre, la figure allégorique de Lausanne, ville qui lui est fidèle<sup>4</sup>.

La mémoire du Major Davel n'est réhabilitée que septante-cinq ans plus tard sous la pression du Vaudois Frédéric-César Laharpe, dont le rôle est décisif pour l'histoire suisse lors de la Révolution française<sup>5</sup>.

### Le commanditaire de l'œuvre : Frédéric-César Laharpe

F.-C. Laharpe, né en 1754 à Rolle, est un avocat de talent. Il quitte le Pays de Vaud à la suite d'un différend avec les autorités bernoises. Après avoir été pendant douze ans précepteur du futur tsar de Russie, Alexandre I<sup>er</sup>, il se rend brièvement en Suisse puis à Paris, où il est l'un des animateurs du « Club helvétique » formé de Suisses émigrés acquis aux idées révolutionnaires de l'époque.

Le 9 décembre 1797, Laharpe remet au Directoire une pétition sollicitant l'intervention française pour l'affranchissement du peuple vaudois. En d'autres termes, il demande que le Pays de Vaud devienne un Etat libre, sous protectorat français, dans l'attente de son annexion à la Grande République. Les événements se précipitent. La France envahit le territoire des sujets de Berne quatre jours plus tard sans que Berne ne réagisse. Le 24 janvier 1798, la République lémanique est proclamée. Berne n'arrive pas à repousser les troupes françaises et capitule finalement le 5 mars. C'est dans ce contexte de troubles politiques que s'insèrent les trois premières lettres écrites par F.-C. Laharpe au sujet du Major Davel.

### Conception du monument

#### Enjeux idéologiques et politiques

La première lettre qui nous est parvenue date du 1<sup>er</sup> mars 1798, soit quatre jours avant la capitulation de Berne. F.-C. Laharpe, qui séjourne alors à Paris, adresse sa missive à Pierre-Maurice Glayre<sup>6</sup>, président de l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud constituée un mois auparavant. Il y réclame l'annulation des sentences rendues contre les proscrits ainsi que la réhabilitation de la mémoire du Major Davel<sup>7</sup>.

Les 3 et 5 mars, Laharpe écrit à nouveau à l'Assemblée provisoire au sujet de Davel : « Si Davel ne peut être ressuscité, sa mémoire du moins méritait d'être réhabilitée par acclamation. »<sup>8</sup> Il n'est pas encore question de monument à ériger en l'honneur du Major, mais son désir insistant de faire reconnaître publiquement l'engagement politique de son prédécesseur est révélateur. La jeune République lémanique doit se

construire une identité forte et indépendante, à laquelle tout Vaudois puisse se rallier. Par son dévouement exemplaire pour la patrie, Davel semble ainsi aux yeux de Laharpe incarner parfaitement ces nouvelles valeurs. En 1796 déjà, dans son *Essai sur la Constitution du Pays de Vaud*, il le qualifiait d'« héroïque et infortuné patriote »<sup>9</sup>.

L'Assemblée provisoire réagit prudemment face à la demande de Laharpe. Le 7 mars 1798, elle fait état de sa requête : « Le Citoyen Président ensuite de la lettre du Colonel Laharpe, lue Dimanche dernier [le 4 mars 1798] demande qu'on s'occupe à élever un monument aux mânes des Citoyens Davel et Laharpe. »<sup>10</sup> La lettre mentionnée ne nous est probablement pas parvenue<sup>11</sup>, car les détails de la requête lue lors de cette Assemblée ne correspondent pas au contenu des lettres du 1<sup>er</sup> ou 3 mars, où il n'est ni question d'Amédée de Laharpe, cousin et ami de F.-C. Laharpe, ni de monument à ériger en leur honneur. Après une intervention de Philippe Secretan<sup>12</sup>, l'Assemblée décide de n'élever un monument qu'à la mémoire du « Général Laharpe [qui] fut aussi une des victimes de sa haine pour la tyrannie »<sup>13</sup>. Cette décision qui relègue Davel au second rang se trouve confirmée lors d'une assemblée du 16 mars, mais elle ne sera jamais appliquée, « les autorités futures » n'ayant pas rempli le devoir qui leur incombait.

Si la proposition de F.-C. Laharpe ne rencontre pas l'engouement désiré auprès de ses pairs, celui-ci n'hésite pas à reformuler son souhait sept ans plus tard lors de la réédition partielle des « Mémoires » de Barthélemy Barnaud en 1805. A cette *Histoire du Major Davel, proscrit en 1723 par l'ancien gouvernement de Berne, écrite en 1725 par un contemporain de ce martyr de la liberté vaudois*, Laharpe adjoint une préface et de nombreuses notes. Dans l'une d'entre elles, il propose « d'honorer la mémoire de Davel par un cénotaphe » érigé sur la place publique. Ce « monument de style le plus simple » serait à comprendre à la fois comme un hommage rendu au serviteur de la patrie et un avertissement aux tyrans éventuels<sup>14</sup>. Cette glorification du personnage de Davel, auquel Laharpe n'hésite d'ailleurs pas à s'identifier, ne trouve cependant pas d'échos favorables auprès des autorités vaudoises. Bien au contraire, la tradition rapporte que ce livre pamphlétaire contre le régime bernois est aussitôt interdit et saisi par le gouvernement<sup>15</sup>.

Le centenaire de la mort de Davel reste par ailleurs complètement ignoré par les autorités du Pays de Vaud. Ceci s'explique par le fait que la Suisse – et particulièrement le canton de Vaud – avait été accusée par la Sainte-Alliance, lors du Congrès de Vérone en décembre 1822, d'héberger trop généreusement les révolutionnaires. C'est pourquoi, lorsque le gouvernement vaudois apprend en avril 1823 qu'une souscription pour élever un monument en l'honneur de Davel circule à Vevey et à Lausanne, il prend sur-le-champ des mesures pour empêcher que ce projet puisse voir le jour. Le Département de justice et police, à qui est confiée la tâche, n'a pas laissé de rapport écrit. Nous ne connaissons ainsi pas les promoteurs de cette initiative, mais il est très vraisemblable que Laharpe lui-même soit impliqué dans cette affaire, comme le laisserait supposer une lettre non datée à son cousin Sigismond de La Harpe<sup>16</sup>. Cette souscription révèle néanmoins une certaine sympathie pour Davel, et si le gouvernement de 1823 doit passer sous silence son centenaire, c'est parce que, comme le souligne M. Perrin dans son

étude, « la sécurité confédérale exigeait l'union de tous les cantons ; il était nécessaire de présenter un front unique à l'étranger courroucé [...] »<sup>17</sup>.

### Testament de Laharpe

C'est seulement à la mort de F.-C. Laharpe en avril 1838 que l'idée de la construction d'un monument à la mémoire du Major Davel est réellement lancée. En effet, dans son testament, Laharpe lègue une certaine somme d'argent pour l'érection dans la cathédrale de Lausanne, lieu hautement symbolique, d'une plaque visant à rappeler l'action héroïque de Davel.

La première version de son testament, rédigé en 1828, est modifiée en 1834<sup>18</sup>. Quelques changements ultimes sont ajoutés en 1837<sup>19</sup>. Le legs passe notamment de 5 à 10 louis. La *Gazette de Lausanne* publiera le texte le 27 avril suivant<sup>20</sup>. Ce même jour, le Conseil d'Etat prend acte des dernières volontés du testateur et charge le Département de l'intérieur de leur exécution<sup>21</sup>.

### Exécution du monument

#### Réalisateurs

Les deux versions du testament de F.-C. Laharpe donnent des indications sur le matériau, l'emplacement et le montant à disposition pour sa réalisation. Le testateur n'émet en revanche aucune volonté précise concernant l'artiste qui devra s'occuper de sa conception et de sa réalisation. Les personnes impliquées dans cette œuvre sont cependant connues grâce à d'autres sources<sup>22</sup>.

Ainsi, à la suite du legs de Laharpe, le Département militaire annonce le 22 juin 1838 la décision du Conseil d'Etat d'exécuter un monument en marbre à la mémoire du Major Davel. Dans ce but, la commission décide de « charger Monsieur l'Inspecteur des Bâtiments de prier Monsieur l'Architecte Perregaux de proposer à la commission le projet d'une pierre monumentale simple »<sup>23</sup>. Il s'agit d'Henri Perregaux (1785-1850)<sup>24</sup>, architecte responsable de nombreux travaux publics, dont la restauration de la cathédrale.

Le nom du marbrier chargé d'exécuter la commande est mentionné dans le compte transmis par Perregaux à la commission après l'achèvement de l'œuvre. Il s'agit de l'artisan Jean-Daniel Turel, connu pour l'exécution de cheminées, de fontaines et de pierres tombales<sup>25</sup>. Originaire d'Ollon, il entre en concurrence avec les marbriers Doret de Vevey, dont la dynastie remonte au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>.

#### Coût et financement

Plusieurs documents permettent de retracer les événements liés aux enjeux financiers qui ont caractérisé l'élaboration du monument.

Dans la dernière version de son testament, Laharpe lègue 10 louis pour l'exécution de l'œuvre. « Pour satisfaire au vœu de Monsieur le Général De la Harpe », le Conseil d'Etat décide le 22 juin 1838 de placer un monument en marbre à la mémoire du major Davel dans le chœur de la cathédrale<sup>27</sup>. Une somme

de 160 francs, équivalant au legs<sup>28</sup> de Laharpe, est mise à disposition pour le paiement des frais. Le 24 septembre 1838, l'architecte Perregaux transmet au Département militaire un rapport et un devis s'élevant à 48 francs [sic, sans doute pour 480 francs]<sup>29</sup>. Dix jours plus tard, le Département militaire présente au Conseil d'Etat un plan du monument dont le devis s'élève à 500 francs<sup>30</sup>. Toutefois sont à déduire les 160 francs légués par Laharpe. Jugeant très certainement le montant excessif et ne souhaitant pas participer financièrement à ce projet, le Conseil d'Etat n'approuve pas le plan proposé et recommande plus de simplicité. Perregaux est prié de présenter une nouvelle esquisse accompagnée de renseignements relatifs au coût et à l'emplacement de la pierre<sup>31</sup>. Ainsi le 17 octobre 1838, l'architecte propose un nouveau dessin dont le devis s'élève désormais à 140 francs<sup>32</sup>. Celui-ci est accepté le 19 octobre : « Le Département propose d'approuver l'esquisse présentée. Et comme le devis, qui s'élève à 132 francs, n'atteint pas la valeur destinée à cet objet par le legs de Monsieur Delaharpe, il propose de remettre le surplus (environ 20 francs) à l'Ecole normale pour laquelle le Testateur a constamment manifesté des intentions bienveillantes. »<sup>33</sup>

Enfin le 7 août 1839, environ quatre mois après l'achèvement de l'œuvre, Perregaux transmet à la commission son compte d'honoraires (24 francs) et celui du marbrier Turel, qui s'élève à 158 francs. Il semble ainsi que le prix total du monument se solde à 182 francs, soit légèrement plus cher que le montant du legs de Laharpe<sup>34</sup>.

#### Inscription

Les hésitations et les modifications relatives à l'inscription devant figurer sur le monument sont révélatrices des enjeux idéologiques et politiques sous-jacents. Une première inscription est proposée par Laharpe lui-même en 1805 : « Il seroit juste d'honorer la mémoire de *Davel* par un cénotaphe portant cette inscription. *Le peuple Vaudois redevenu libre, au Major Davel de Cully, mort sur l'échafaud pour sa défense, le 24 Avril 1723 [...]* »<sup>35</sup>.

Une vingtaine d'années plus tard, F.-C. Laharpe propose dans la lettre à son cousin Sigismond un projet d'inscription plus détaillé pour le monument du Major Davel. Il y souligne l'importance du choix du texte dont le contenu doit éviter tout ce qui pourrait avoir l'apparence d'une insulte auprès des autorités bernoises. Il s'agit au contraire de faire preuve de « dispositions amicales » à leur égard. L'inscription proposée par Laharpe « dirait tout sans offenser personne et renfermerait une leçon utile » : « A la mémoire sacrée du brave Major Davel de Cully mort sur l'échaffaut le 24 Avril 1723 victime de son dévouement pour la liberté de sa patrie. / Mis à la torture, qu'il supporta avec une fermeté inébranlable, Davel répondit à ses Examineurs "Je souffre et de grandes douleurs, mais je suis persuadé que vous souffrez autant que moi." / Le Souvenir des souffrances de ce Martyr nous annonce ce qu'il en coûte pour recouvrer la liberté, une fois qu'elle est perdue. – Puissent les Suisses de tous les Cantons se serrant autour de l'étendard de la liberté et de l'indépendance, être toujours prêts à les défendre ! »<sup>36</sup>

Le 9 juin 1838, environ deux mois après le décès de Laharpe, un rapport du Département de l'intérieur signale que, suite à une décision prise le 27 avril « concernant l'exécution de quelques articles du testament de feu le Général Delaharpe », le professeur Charles Monnard<sup>37</sup>, exécuteur testamentaire, avait été prié de proposer un projet d'inscription en français à graver sur le monument. Un autre projet d'inscription, en langue latine, a été également présenté par Pierre François Correvon Demartines<sup>38</sup>. Ce rapport ne fait pas référence aux projets d'inscription proposés par Laharpe. Le Département affirme avoir opté pour l'inscription de Monnard et explique son choix par sa volonté de donner « la préférence [...] à la langue du pays pour un monument national si populaire ». La seule modification exprimée à propos de cette inscription est de l'ordre du détail. Il est suggéré de remplacer le mot « inauguré en celui de érigé, attendu que le premier supposerait une cérémonie publique »<sup>39</sup>. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé de copie de cette proposition, qui semble être à nouveau mentionnée dans un rapport du 22 juin 1838, sans toutefois signaler son contenu, ni son auteur : « Le Département Militaire annonce que le Conseil d'Etat pour satisfaire au vœu de Monsieur le Général Laharpe a décidé qu'un marbre sera placé à l'effet de rappeler la mémoire du Major Davel, dans le chœur de la Cathédrale et qu'il y sera gravé une inscription conforme à une formule qu'il envoie ; il transmet pour cela un bon de 160 francs pour paiement des frais de ce monument et invite à procurer un dessin d'un marbre et la disposition sur ce marbre de l'inscription à y graver [...] »<sup>40</sup>.

Lors des délibérations des 3 et 10 octobre 1838, le Conseil d'Etat adopte un projet de moindre envergure portant la moitié de l'inscription, à savoir : « A la mémoire / du Major Jean Daniel Abram Davel / mort sur l'échafaud en 1723 : le 24<sup>e</sup> Avril / martyr / des droits et de la liberté du peuple vaudois ». Au-dessous de ces quelques lignes, il est recommandé d'ajouter en petits caractères « Testament de Frédéric César De la Harpe »<sup>41</sup>.

Une dernière allusion à cette inscription apparaît dans un document du 29 octobre 1838. Le Département militaire invite l'architecte Perregaux à procéder à l'exécution du monument et lui signale que « les initiales des noms de Baptême avec la lettre finale en petit caractère, paraissait suffire, le nom Davel pourrait être en lettres ayant 20 lignes [6 cm] »<sup>42</sup>. Ces précisions correspondent effectivement à la version finale : « A LA MEMOIRE / DU MAJOR J.<sup>N</sup> D.<sup>L</sup> A.<sup>BM</sup> DAVEL / MORT SUR L'ECHAFAUD EN 1723, LE 24 AVRIL / MARTYR / DES DROITS ET DE LA LIBERTE DU PEUPLE VAUDOIS / LE VŒU DE L'ASSEMBLEE PROVISoire DE 1798 / LA GENEROSITE DE FREDERIC CESAR LAHARPE / LA RECONNAISSANCE DU CANTON DE VAUD / ONT CONSACRE CE MONUMENT / ERIGE / L'AN 1839, AU MOIS D'AVRIL, LE 24.<sup>ME</sup> JOUR / A DIEU SEUL HONNEUR ET GLOIRE ! »

Cependant, en comparant le dernier projet d'inscription et la version définitive telle qu'elle apparaît aujourd'hui sur le monument, il est à noter que le texte a été modifié une fois de plus. Les documents que nous possédons ne regroupaient donc pas la totalité des décisions prises à ce sujet. Il ne serait en effet pas étonnant que le Conseil d'Etat soit revenu sur sa décision de

supprimer la moitié du texte. En outre, la présence du mot « érigé » dans l'inscription nous amène à penser que la version actuelle se rapprocherait de celle proposée par Charles Monnard.

### Emplacement

Les premières indications concernant l'emplacement du monument désignent de façon générale le chœur de la cathédrale<sup>43</sup>. Un rapport du 17 octobre 1838 indique que la commission, après s'être rendue à la cathédrale, décide d'assigner au monument « une place au côté oriental du bas-côté méridional de la nef, près du tombeau de Mme la Duchesse de Courlande », jugeant « l'endroit [comme] le plus propre à recevoir le monument »<sup>44</sup>.

Cet emplacement est à nouveau proposé par la commission le 29 octobre, entrant en concurrence ainsi avec la proposition faite par l'architecte Perregaux qui voulait placer le monument en symétrie avec le monument Walmoden, soit dans le bras nord du transept (cf. fig. 116). La commission soutient en effet que « l'emplacement proposé par Monsieur Perregaux à gauche de la Porte Nord du Chœur et faisant pendant avec le monument Walmoden ne paraît pas convenable, attendu le volume de ce monument et la modestie de celui de Monsieur Davel. On préférerait que cette pierre fût posée vis-à-vis du bas côté Méridional du Temple, dans la partie voisine du Tombeau de la Duchesse de Courlande, faisant face aux grilles, entre l'escalier qui descend dans la partie inférieure du Chœur et le dit Tombeau. »<sup>45</sup>

Le 31 octobre 1838<sup>46</sup>, Perregaux adopte contre son gré l'emplacement désigné et modifie son projet, la place à disposition étant plus petite. Le 2 novembre, le Département militaire approuve les changements à effectuer, mais cette décision n'est pas définitive. Sur la pression de l'architecte, la commission se rend à nouveau à la cathédrale le 19 avril 1839, soit cinq jours avant la mise en place de la plaque, afin de voir s'il ne conviendrait pas de revenir sur la décision prise en octobre, « Monsieur Perregaux tenant beaucoup pour des raisons d'art à ce que ce monument soit placé à droite de la porte d'entrée au nord du Chœur et les ouvriers attendant une décision pour sceller la pierre »<sup>47</sup>. Ainsi, il semblerait que les « raisons d'art » dont parlait Perregaux ont finalement convaincu la commission de respecter le choix de l'architecte pour l'emplacement du monument, soit la paroi nord du bras nord du transept. Actuellement, et ce depuis la fin des années 1970<sup>48</sup>, la plaque se situe contre la paroi ouest du bras nord du transept, soit à quelques mètres de l'emplacement prévu par l'architecte Perregaux et sous le vitrail dû à Charles Clément illustrant la geste du Major Davel<sup>49</sup>. Les raisons de ce déplacement ne sont pas connues.

### Forme et matériau

L'aspect définitif de la plaque commémorative est en étroite relation avec le choix de son emplacement. Cette interdépendance explique certaines tergiversations survenues lors de l'élaboration du projet. Les deux copies du testament de Laharpe<sup>50</sup> font allusion à « un marbre (tout simple) destiné à rappeler la

mémoire du Major Davel». Le 22 juin 1838, la commission charge Perregaux de lui faire parvenir «le projet d'une pierre monumentale simple comme l'a désiré M. le Général Laharpe»<sup>51</sup>. Le 3 octobre, le Conseil d'Etat refuse un premier projet trop ambitieux que propose le Département militaire et reformule à nouveau son vœu de rester dans la sobriété<sup>52</sup>.

Il faut attendre le procès-verbal de la commission du 31 octobre 1838 pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les caractéristiques du monument<sup>53</sup>. Etant donné l'étroitesse du nouveau lieu assigné à l'œuvre, la commission estime nécessaire la suppression de la corniche. Elle propose également de substituer au marbre blanc doté de lettres noires choisi antérieurement, un marbre noir – probablement du marbre de Saint-Triphon – avec des lettres dorées. Visiblement, la commission a dû revenir sur sa décision puisque le monument actuel est un «marbre» clair (calcaire du Jura) et les lettres gravées ne sont ni peintes en noir, ni dorées, mais rouge bordeaux<sup>54</sup>. Il est aussi à noter que la plaque possède en définitive une corniche, contrairement à la volonté de la commission exprimée en octobre 1838. Selon toute vraisemblance, la décision de revenir à nouveau sur le choix de l'emplacement, le 19 avril 1839, l'a convaincue de conserver finalement cette corniche, la place à disposition étant désormais suffisante<sup>55</sup>. La pierre est finalement scellée le 24 avril, marquant ainsi le 116<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Davel.

## Epilogue

La plaque commémorative du Major Davel de la cathédrale de Lausanne n'est pas, comme on le sait, l'unique monument dédié à la mémoire de ce personnage historique. Elle est la première d'une longue série d'hommages. Il est intéressant de signaler à ce propos que le 24 avril 1838, soit environ un mois après le décès de Laharpe, un comité formé à Cully fait publier dans le *Nouvelliste Vaudois*, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Davel, un appel aux citoyens vaudois pour récolter des dons dans le but d'ériger un monument ou une «simple pierre qui consacre le souvenir et le nom de Davel»: «Du fond de son tombeau, le grand citoyen dont nous pleurons la perte [F.-C. Laharpe] semble nous inviter à cette réparation tardive. Honorons sa mémoire en nous associant à ses dernières volontés, et que le nom de Davel, gravé sur la pierre et dans nos cœurs apprenne à nos enfants qu'il est doux et beau de mourir pour la patrie.»<sup>56</sup> L'initiative de Laharpe est aussi saluée par le poète écrivain publiciste vaudois Juste Olivier qui, dans un article paru dans le même numéro, associe étroitement le souvenir de Davel à l'effort du politicien défunt: «Cully, le premier, comme il en avait le droit, vient de répondre à ce dernier appel parti du fond du tombeau. Une liste de souscription, ainsi ouverte, ne peut manquer d'être vite remplie. Ce sera honorer deux grands citoyens l'un par l'autre, et réunir leur mémoire en un seul monument.»<sup>57</sup> Trois ans plus tard, en 1841, la commune de Cully élève un obélisque de marbre sur sa place d'armes «au plus illustre de ses enfants», selon la formule consacrée.

Comme il a été souligné plus haut, le centenaire de la mort de Davel reste complètement ignoré par les autorités du Pays de

Vaud pour des raisons politiques. Son bicentenaire est en revanche fêté en grande pompe et marque le point culminant de la réhabilitation du Major. Charles Ferdinand Ramuz prononce son *Hommage au Major* sur la place d'armes de Cully, et de nombreuses œuvres musicales et théâtrales sont créées pour l'occasion<sup>58</sup>. La *Gazette de Lausanne* et *L'Eveil* consacrent plusieurs colonnes à cette commémoration<sup>59</sup>. Diverses publications sur Davel voient le jour en cette année 1923, parmi lesquelles un collectif où figure l'article de Marius Perrin. Ce dernier retrace essentiellement les multiples efforts de F.-C. Laharpe pour réhabiliter le Major et l'auteur termine son étude par un vibrant éloge à cette figure patriotique devenue déjà un mythe: «Ainsi, chanté par le plus populaire de nos poètes, peint par le plus grand de nos artistes, Davel recueillit enfin le fruit de son dévouement à sa patrie, de son courage dans les tortures, de sa sérénité devant la mort. Si grand par ses vertus qu'il reste un type très rare d'humanité dans ce qu'elle a de plus noble et de plus touchant, il est devenu la figure idéale et la fierté de notre peuple.»<sup>60</sup>

Par sa personnalité et son engagement, Davel a fait l'objet de maintes études dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et a suscité la création de nombreuses œuvres littéraires et artistiques<sup>61</sup>. Ecrivains, peintres, sculpteurs, compositeurs et historiens se sont mobilisés afin de lui rendre un «juste hommage». Il faut cependant rendre à César ce qui est à César. Cette reconnaissance unanime envers Davel est due en premier lieu à la persévérance de Frédéric-César Laharpe, politicien engagé qui ouvre péniblement la voie de la réhabilitation de ce «martyr de la Patrie». La plaque commémorative qui se trouve à la cathédrale de Lausanne en est l'illustration parfaite. Il aura fallu plus de quarante ans de tergiversations, soit de 1798 à 1839, pour concrétiser la volonté de Laharpe, dont le legs aura joué un rôle décisif.

Ainsi, les sources permettent de suivre le cheminement tortueux et passionnant de la réalisation d'un monument dont l'importance semble à première vue mineure. Devant cette sobre plaque néoclassique, le visiteur ne peut en effet se douter de l'importance des enjeux politique, esthétique et financier sous-jacents à cette œuvre, dont l'existence est, il faut l'avouer, tombée de nos jours dans l'oubli, même auprès des Vaudois. Espérons que la présente étude contribuera à sa revalorisation.

## Notes

<sup>1</sup> Pour mener à bien cette étude, la consultation des Archives cantonales vaudoises s'est avérée indispensable. Nous tenons par ailleurs à remercier chaleureusement Claire Huguenin (historienne des monuments, ACaL), Pierre-Yves Favez (archiviste, ACV) et Paul Bissegger (rédacteur MAH VD) dont l'aide nous a été très précieuse lors de ces recherches. Pour la description de l'état actuel du monument, nous vous renvoyons à Cat. n° 48.

<sup>2</sup> Nous trouvons son nom orthographié sous différentes variantes : écrit en un ou deux mots, avec ou sans la particule de noblesse. Pour des raisons de commodité, nous optons pour « F.-C. Laharpe », orthographe que celui-ci emploie en règle générale dès 1796.

<sup>3</sup> Il existe une bibliographie abondante au sujet du Major Davel. Cf. à ce propos Pierre-Yves Favez et Pierre Gloor, *Lausanne : Bibliographie établie à l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de l'unification des deux villes*, Lausanne, 1982, pp. 42-43. Etudes plus récentes, cf. Chuard 1987. – Daniele Maggerti, « Constructions, applications, déconstructions et reconstructions du légendaire en Suisse romande : le cas du Major Davel », *Revista de Universidade de Aveiro*, 18, 2001, pp. 151-168.

<sup>4</sup> Ernest Lugrin, « La médaille frappée par LL. EE. de Berne à la suite de la tentative de soulèvement du major Davel en 1723 », *Revue suisse de numismatique*, 16, 1910, pp. 291-296. La médaille est mentionnée in Barnaud 1805, pp. 70-71.

<sup>5</sup> Sur l'importance de son rôle politique, cf. introductions in *Correspondance de La Harpe*, I et II, 1982-1985 et Antoine Rochat, « Frédéric-César de La Harpe (1754-1838) », *Vaud sous l'Acte de Médiation* 2002, pp. 47-51.

<sup>6</sup> Ancien conseiller du roi de Pologne et possédant une grande expérience du gouvernement, Pierre-Maurice Glayre (1748-1819) est alors une notoriété européenne. En avril 1798, il est nommé membre du Directoire helvétique. Son implication dans la mise en place du régime de la Médiation lui confère aussi une importance de premier plan à Lausanne ; cf. Anne Hofmann, « Pierre-Maurice Glayre : de la Pologne des Lumières à l'engagement politique dans le canton de Vaud », *Vaud sous l'Acte de Médiation* 2002, pp. 52-57.

<sup>7</sup> *Correspondance de La Harpe*, I, pp. 468-469. Laharpe ne sait pas encore que l'Assemblée a déjà réhabilité le 16 février tous les Vaudois condamnés depuis 1791 pour des motifs politiques. Il en sera informé par Henri Monod, membre de l'Assemblée provisoire, dans une lettre datée du 12 mars 1798 (*Ibid.*, II, 1985, p. 86).

<sup>8</sup> *Correspondance de La Harpe*, I, p. 475, II, p. 24.

<sup>9</sup> Composé en Russie en 1792, *L'Essai sur la Constitution du Pays de Vaud* est imprimé en novembre 1796 et diffusé dès janvier de l'année suivante.

<sup>10</sup> ACV, H 1 bis/1, pp. 402-403.

<sup>11</sup> Nous ne l'avons pas retrouvée parmi les huit lettres de 1798 adressées au président de l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud (conservées aux ACV, H 4 L).

<sup>12</sup> Philippe Secretan (1756-1826) avait été nommé depuis le 21 janvier président du Comité central des communes. Il devient membre du Directoire helvétique en 1799, avant de devoir démissionner de ce poste quelques mois plus tard à la suite d'une affaire, dans laquelle F.-C. Laharpe est aussi impliqué. Sur l'importance de ce personnage politique, cf. Bernard Secrétan, « La famille Secretan autour de 1803 », *Vaud sous l'Acte de Médiation* 2002, p. 91.

<sup>13</sup> ACV, H 1 bis/2, p. 16. Condamné à mort par les Bernois en 1792, Amédée de Laharpe (1754-1796) doit s'enfuir en France et devient général de brigade dans l'armée d'Italie. Il est tué sur le champ de bataille à Codogno en 1796. Napoléon le qualifia de « grenadier par le cœur comme par la taille » et fera inscrire son nom sur l'Arc de Triomphe. F.-C. Laharpe se battra de son côté pour la réhabilitation de son cousin et n'hésitera pas à comparer son action à celle de Davel : cf. Perrin 1923, pp. 229-233. – *Correspondance de La Harpe*, I, pp. 9-12.

<sup>14</sup> Barnaud 1805, pp. 188-189. Il est intéressant de noter que Laharpe enchaîne immédiatement sa proposition avec une allusion à la coutume de la Grèce antique qui était d'élever des tombeaux publics en l'honneur des héros de la cité. Il cite l'exemple célèbre du couple tyrannicide Harmodius et Aristogiton, immortalisé sur le Forum d'Athènes, mais « dont le caractère et le dévouement n'étoient point comparables au dévouement et au grand caractère de Davel ». On retrouve en 1841 une comparaison explicite entre le Major et les héros de l'Antiquité dans les vers gravés sur l'une des faces de l'obélisque qui lui est consacré à Cully : « A son pays esclave, offrant la liberté, / Comme un héros antique il tomba seul pour elle ; / Et, pieux précurseur de notre ère nouvelle / Il attendit son jour dans l'immortalité. »

<sup>15</sup> Perrin 1923, pp. 234-235.

<sup>16</sup> ACV, P Edmond de La Harpe, C 21. Par sa référence à un climat politique suisse tendu, nous avançons l'hypothèse que cette lettre daterait du début des années 1820. Cette suggestion est plausible, d'autant plus que Sigismond de La Harpe (1779-1858) devient dès 1821 intendant du péage à Lausanne, titre sous lequel il est désigné en en-tête de la lettre.

<sup>17</sup> Perrin 1923, pp. 235-236.

<sup>18</sup> ACV, P de La Harpe, C 37.

<sup>19</sup> Nous avons eu accès à une copie de cette dernière version, datée du 3.4.1838, soit deux jours après l'enterrement de Laharpe ; cf. ACV, Bg 13 bis/22. Il existe une seconde copie de ce testament, postérieure au 3.4.1838, cf. ACV, P de La Harpe, C 42.

<sup>20</sup> *Gazette de Lausanne et Journal Suisse*, 24.4.1838, n° 33, pp. 3-4.

<sup>21</sup> ACV, K III 10/124, *Conseil d'Etat*, 27.4.1838, fol. 235.

<sup>22</sup> Tirées des archives de l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud (série H), de la série K III 10, *Conseil d'Etat* et de la série K IX 1002, procès-verbaux de la Commission des travaux publics.

<sup>23</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838. Le 15 septembre, la commission rappelle à Perregaux le dessin et le rapport qui lui ont été demandés. Ces documents lui sont envoyés le 24 septembre.

<sup>24</sup> Henri Perregaux est le fils de l'architecte et sculpteur Alexandre Perregaux (1749-1808), le concepteur de l'ancien bâtiment du Grand Conseil à Lausanne, fortement endommagé par un incendie en mai 2002. Les archives Perregaux ont malheureusement été détruites par son successeur Achille de La Harpe, d'où l'impossibilité de retrouver ses dessins. Paul Bissegger, qui prépare une monographie sur cet architecte, n'a pas connaissance de documents relatifs à cette plaque. Sur Henri Perregaux, cf. MAH, VD IV, pp. 316-321. – *Architektenlexikon der Schweiz*, Bâle, 1998, p. 413. – Paul Bissegger, « Henri Perregaux », publication électronique DHS, version du 18.4.2006.

<sup>25</sup> Jean-Daniel Turel (vers 1791-1867). Sa scie à marbre fut installée sous Chauderon dès 1824 ; cf. MAH, VD IV, p. 357.

<sup>26</sup> Les marbriers Doret seront chargés de leur côté de l'exécution de l'obélisque en marbre élevé en 1841 à Cully en souvenir du Major Davel ; cf. Bissegger 1980.

<sup>27</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838.

<sup>28</sup> Un louis français équivalait à 16 francs (ou livres). Pour la question des conversions de monnaies, cf. Colin Martin, « Du cours des monnaies françaises au pays de Vaud », *Mélanges Paul-Edmond Martin*, Genève, 1961, pp. 239-247.

<sup>29</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838. La somme indiquée est si dérisoire qu'il doit s'agir une erreur de transcription. Le scribe a très certainement oublié un zéro.

<sup>30</sup> ACV K III 10/125, *Conseil d'Etat*, 3.10.1838, fol. 130-131.

<sup>31</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838.

<sup>32</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838.

<sup>33</sup> ACV, K III 10/125, *Conseil d'Etat*, 19.10.1838, fol. 188. En août 1834, lors de la première modification du testament, Laharpe avait

prévu que dans le cas où le legs serait refusé, il « le destine à l'achat d'ouvrages destinés à l'école des régens » ; cf. ACV, P de La Harpe, C 37.

<sup>34</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838. Les livres indiquées dans la source équivalent à des francs.

<sup>35</sup> Barnaud 1805, p. 188.

<sup>36</sup> ACV, P Edmond de La Harpe, C 20-21.

<sup>37</sup> Charles Monnard (1790-1865), professeur de littérature française à l'Académie de Lausanne de 1816 à 1845, a pris une part active aux affaires publiques. Il est président du Grand Conseil de Lausanne en 1835-1837 et en 1843. Il est également député à la Diète en 1832, 1833 et 1838.

<sup>38</sup> Pierre François Correvon-Demartines (1768-1840), député au Grand Conseil vaudois dès 1803 et délégué à la Diète fédérale en 1811 et 1819, est l'auteur de l'ouvrage *Du Canton de Vaud et de la Ville de Berne, de leurs rapports entr'eux et avec la Suisse en 1814*, paru en 1814.

<sup>39</sup> ACV, K III 10/124, *Conseil d'Etat*, 6.6.1838, fol. 349.

<sup>40</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838.

<sup>41</sup> ACV K III 10/125, *Conseil d'Etat*, 3.10.1838, fol. 130-131. – ACV, K IX 1002, Commission TP 1838. Aucune allusion n'est faite à l'auteur de l'inscription. S'agit-il toujours de celle de Charles Monnard ? C'est probablement le cas, étant donné que nous n'avons trouvé aucune trace d'autres projets.

<sup>42</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838.

<sup>43</sup> ACV, P de La Harpe, C 37, Testament. – ACV, Bg 13 bis 22, Testament. – ACV, K III 10/124, *Conseil d'Etat*, 9.6.1838, fol. 349.

<sup>44</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838. Soit dans le déambulatoire, travée au nord de la chapelle axiale ; cf. p. 52.

<sup>45</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838. Ces précisions semblent faire allusion à une des travées méridionales du déambulatoire, mais la référence aux grilles pourrait désigner la chapelle de la Vierge, à condition qu'il y ait eu confusion entre les monuments Courlande et Orlow.

<sup>46</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838.

<sup>47</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838. La localisation « à droite » fait référence à la position du visiteur lorsqu'il entre dans la cathédrale.

<sup>48</sup> La pierre figure encore à son emplacement d'origine, quoique légèrement surélevée, sur des photographies de 1975.

<sup>49</sup> Charles Clément, *Au Major Davel, au pieux Martyr et annonciateur de notre liberté*, 1932 ; cf. Sophie Donche Gay, *Les vitraux du XX<sup>e</sup> siècle de la cathédrale de Lausanne*, Lausanne, 1994, pp. 114-118.

<sup>50</sup> ACV, P de La Harpe, C 37 et Bg 13 bis 22. Le désir de sobriété à l'égard de ce monument est déjà formulé dans une note de Barnaud 1805, p. 188.

<sup>51</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838.

<sup>52</sup> ACV, K III 10/125, *Conseil d'Etat*, 3.10.1838, fol. 130-131.

<sup>53</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1838.

<sup>54</sup> Nous n'avons pas retrouvé de documents relatifs à ce changement.

<sup>55</sup> ACV, K IX 1002, Commission TP 1839.

<sup>56</sup> *Nouvelliste Vaudois*, n° 33, 24.4.1838, p. 4.

<sup>57</sup> Juste Olivier, « Le 24 avril 1723 », *Le Nouvelliste Vaudois*, n° 33, 24.4.1838, p. 3.

<sup>58</sup> Nous pouvons citer à ce propos les créations de Charles Hemmerling, d'Henri Giroud, de Maurice Constançon ou encore de René Morax.

<sup>59</sup> « Hommages à Davel », *L'Eveil*, n° 33, 23.4.1923. – Eugène Mottaz, « A propos du 24 janvier : Davel et Laharpe », *Gazette de Lausanne et Journal Suisse*, n° 24, 25.1.1923.

<sup>60</sup> Perrin 1923, p. 239. L'auteur fait allusion respectivement au poète Juste Olivier et à sa contribution parue dans ses *Etudes d'histoire nationale* en 1842, puis au peintre Charles Gleyre, à qui le gouvernement avait commandé en 1846 un tableau devenu célèbre, celui même qui fut détruit dans un incendie criminel en 1980.

<sup>61</sup> Pour un florilège des œuvres qui lui ont été dédiées, cf. Chuard 1987, pp. 34-37.

<sup>62</sup> Nous sommes conscientes que la recherche effectuée reste toutefois lacunaire. Des documents relatifs à cette œuvre ont pu nous échapper, notamment ceux de la correspondance de F.-C. Laharpe, qui n'a été publiée jusqu'à ce jour que partiellement.

